

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Responsabilité & communication de l'expert-comptable
Nouvelles missions, nouveaux risques

Gestion des situations difficiles – Prévention comportementale du contentieux

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les situations quotidiennes engageant sa responsabilité civile, pénale ou disciplinaire
- Distinguer les trois régimes de responsabilité et leurs conséquences pratiques
- Rédiger une lettre de mission délimitant et protégeant son exposition
- Appliquer les obligations LCB-FT renforcées (6e directive 2024)
- Tracer et documenter son devoir de conseil pour se constituer une preuve
- Communiquer une erreur ou une mauvaise nouvelle sans aggraver la situation
- Poser des limites professionnelles face à un client qui dépasse le cadre
- Réagir face à un contrôle, une perquisition ou une mise en cause
- Intégrer les nouvelles obligations liées à l'IA en cabinet (AI Act 2024)

Public visé : expert-comptable, expert-comptable stagiaire, associé et directeur de cabinet, CAC souhaitant actualiser ses connaissances.

Date et durée :

Jeudi 28 janvier 2027 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 149 avenue de Wagram, 75017 PARIS.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : aucun prérequis juridique. Chaque notion est introduite depuis une situation de travail réelle et concrète.

Tarif Terra Gestion : 310 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Chaque partie part d'un arrêt réel dépersonnalisé
- Cas pratique : situations concrètes à qualifier et résoudre en sous-groupe
- Remise d'outils directement utilisables en cabinet (modèles, checklists, fiches réflexes)

Moyens techniques :

- Tableau numérique et/ou vidéoprojecteur pour les documents projetés, paperboard
- Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation.

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 20 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard de ses attentes.

Programme détaillé

1 – La lettre de mission comme outil de protection

Comprendre comment la lettre de mission délimite l'exposition civile et pénale, et apprendre à la rédiger pour se protéger.

- Le régime de preuve : qui prouve quoi en matière de responsabilité civile professionnelle
- Analyse de lettres de mission types : ce qui protège, ce qui expose
- Nouvelles missions accessoires (juridiques, sociales, patrimoniales) : que préciser ?
- Client qui refuse de signer, mission qui évolue : que faire ?
- Atelier : rédaction de clauses protectrices sur cas concrets

2 – Responsabilité civile : le devoir de conseil au quotidien

Identifier dans les gestes professionnels quotidiens les comportements qui exposent à une mise en cause civile, et les corriger.

- Délimitation exacte du devoir de conseil
- Devoir d'alerte sur les difficultés client : périmètre, forme, traçabilité
- Évaluation du préjudice : perte de chance, perte de résultat d'exploitation
- Prescription

3 – Responsabilité pénale : les risques méconnus

Mesurer les risques pénaux réels liés aux nouvelles missions et obligations LCB-FT, mettre en place des procédures de protection.

- Infractions concernées : complicité de comptes inexacts, travail dissimulé, blanchiment
- Complicité sans intention : responsabilité pénale par négligence grave
- LCB-FT 6e directive 2024 : KYC renforcé, gel des avoirs, cartographie des risques
- Déclaration de soupçon : procédure, délai — et le risque de tipping-off
- Perquisition en cabinet : droits du professionnel, conduite à tenir
- Atelier : quiz de qualification pénale sur 5 situations concrètes

4 – Gérer les situations difficiles : communication et prévention du contentieux

Pourquoi cette partie ?

La majorité des contentieux civils naissent d'une situation mal gérée humainement avant d'être mal gérée juridiquement. Un EC qui sait communiquer une erreur, poser une limite ou résister à la pression d'un client réduit mécaniquement son exposition. Ce module traduit les compétences comportementales en réflexes de protection professionnelle.

Acquérir les réflexes comportementaux qui préviennent le contentieux : communication de crise, pose de limites, résistance aux pressions clients.

- Annoncer une erreur ou une mauvaise nouvelle au client : script structuré en 4 temps
 - Ce qu'il ne faut jamais dire — les formulations qui aggravent
 - Comment documenter l'échange immédiatement après
- Poser des limites professionnelles : refuser une demande hors mission sans rompre la relation
 - Distinguer la pression légitime du client de la pression qui fait franchir une ligne
- Gérer le client en difficulté qui cherche un coupable
 - Technique de désescalade — ne pas se justifier, ne pas s'excuser excessivement
- Résister à la pression hiérarchique : que faire quand l'associé demande de signer quelque chose de douteux ?
- Jeux de rôle sur 3 situations tirées de cas réels dépersonnalisés

5 – IA & outils numériques : nouvelles responsabilités

Comprendre ce que l'AI Act 2024 change pour le signataire EC et comment tracer la supervision des outputs IA.

- AI Act 2024 : obligations de supervision humaine pour les IA à usage professionnel
- Responsabilité du signataire sur les outputs IA utilisés dans les missions
- RGPD et données clients : ce qu'on ne doit jamais traiter via un outil IA public
- Politique IA du cabinet : trame et clauses contractuelles
- Traçabilité de la supervision : comment documenter le contrôle effectué

FORMATRICE :

Maître Vanessa ELKAÏM-RIMMER, avocate au Barreau de Paris, Docteure en droit,
Formatrice auprès de la profession comptable